

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 26/06/2014

Date de convocation : 20 juin 2014

Secrétaire de séance : Mme FRAYSSE

Présents: Mmes FRAYSSE, POIGNET, ROUDIER
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DIAS DE SOUSA, FOUCHE, GARRIGOU,
GONCALVEZ MOURA.

Absents : Mme GUITOU, procuration Mme ROUDIER
Mme NICKERT, procuration Mr GARRIGOU
Mr IZARD, procuration Mr BLADIER
Mr LE GOFF, procuration Mme FRAYSSE
Mr MARIAGE, excusé

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2014
- Projet portage de repas
- Renouvellement convention transport à la demande
- Dossier subvention "amendes de police"
- Délégué AGEDI
- Délibération fonds de caisse camping
- Délibération prise en charge "fête et cérémonie"
- Point sur les travaux des commissions
- Questions diverses

Election du secrétaire de séance

Mme Sandrine FRAYSSE est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2014

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité

Projet portage de repas

Une réunion a été organisée lundi 23 juin avec les parents d'élèves actuels et les parents des élèves susceptibles d'entrer à l'école à la rentrée ; cette réunion avait pour objectif de faire un point sur l'école, le déroulement et programme du péri-scolaire et présenter le principe de portage de repas proposé par la Cuisine Centrale avec la présence de Mrs ALBOUYS et SCLAFER.

- Repas établis par une diététicienne,
- Formation et accompagnement du personnel de la commune

Les parents présents n'ont pas émis de remarques particulières et il a été répondu à toutes les questions posées. Les parents qui le souhaitent, peuvent à leur demande se rendre sur place pour voir les installations .

Le tarif proposé est identique au tarif applicable aux écoles de Souillac : 4.59€ sans le pain et l'eau qui peuvent être commandés en supplément

→ Le vote est organisé, Mr le Maire est autorisé à signer la convention.

Renouvellement convention transport à la demande

La convention signée avec le Conseil Général du Lot et la Région Midi-Pyrénées concernant le transport à la demande, arrive à son terme ; convention permettant aux personnes qui en font la demande d'avoir accès à un taxi qui les conduit le vendredi au marché de Souillac ou au centre commercial Leclerc.

La base forfaitaire (aller-retour LANZAC-SOUILAC) est actuellement facturée 34.28€. La participation de chaque usager s'élève à 3€ pour l'aller-retour, le solde étant réparti entre la Région, le Département à hauteur de 30% et la commune pour la part restante.

Monsieur le Maire propose de n'apporter aucune modification et demande son renouvellement.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention.

Dossier subvention "amendes de police"

Lecture du courrier du Conseil Général : une partie des amendes collectées sur le département peuvent être redistribuées aux communes, il faut pour cela présenter un dossier d'éligibilité en proposant des projets d'amélioration de la sécurité des voies communales ; le coût de ces travaux peut être compris entre 2 000 et 30 000€, la subvention allouée représentant 25% du budget global.

Quelques idées sont avancées :

- Réfection de la signalisation et du marquage au sol le long de la RD820, y compris stop et pointillés
- Création et mise en place de plans de la commune répertoriant les hameaux, lieux dits, points d'intérêts...
- Prolongement de la voie piétonnière du camping au pont en profitant des travaux actuels d'élargissement du pont.

Ces différents points vont être chiffrés et discutés afin de présenter un ou plusieurs projets pour le 28/07/2014

Délégué AGEDI

AGEDI Agence de **G**estion et de **D**éveloppement Informatique accompagne les communes dans différents domaines : gestion, comptabilité, informatique, logiciels.

Mr DOUMERC était le délégué de la commune de LANZAC, Mr le Maire propose de prendre sa place.

- La proposition est acceptée à l'unanimité

Délibération fonds de caisse camping

Mme Delphine CASTANET est nommée régisseur de recette,

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire que le régisseur de recettes du camping municipal dispose d'un fond de caisse.

Après concertation avec Monsieur le Receveur Municipal, la somme de cent euros conviendrait.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition.

Délibération prise en charge "fête et cérémonie"

Lecture de la convention adoptée par la Communauté des Communes

Il a été demandé par le comptable de préciser les principales caractéristiques des dépenses à affecter au compte « fêtes et cérémonies »

Ont donc été retenus d'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Accueil de personnalités (hébergement, repas cadeaux et repas à l'issue de réunion de travail)
- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inauguration, vœux de la nouvelle année
- Cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de naissances, mariages, décès (y compris pour

les élus) et départ à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles

- Règlement des factures de sociétés et troupes de spectacle et autres frais liés à leurs prestations
 - Frais d'annonce et de publicité liés aux manifestations
- Après délibération, la proposition de délibération est acceptée à l'unanimité.

Point sur les travaux des commissions

ECOLE : le recensement des enfants susceptibles d'entrer au second cycle à la rentrée prochaine a été fait et les parents des enfants concernés ont été contactés : sur 6 enfants concernés seuls 2 seraient sûrs d'intégrer notre école ; lors de chaque entretien avec les parents, Mr le Maire a bien insisté sur l'importance de ces inscriptions car si aucun enfant n'est inscrit pour la rentrée, nous sommes sûrs de fermer l'école l'année prochaine.

Le maintien de notre école ne peut passer que par l'implication de tous et surtout des parents ; il faut que l'effort soit fait dès cette année sans avoir de garantie pour l'avenir.

Un groupe de travail a été constitué au niveau communauté des communes afin de travailler sur le sujet du maintien des écoles au niveau communautaire.

Restaurant Communal l'ALOUETTE

Travaux : des artisans ont été contactés pour réaliser des travaux de rénovation après le départ de Véronique, gérante actuelle. (Réfection de la toiture, isolation, peintures, électricité, plomberie). Les premiers devis ont été reçus, dès réception de l'ensemble de ceux-ci, la commission se réunira pour étude.

Gérance : des premières candidatures ont été reçues, elles vont être étudiées ; un appel à candidature va être lancé.

ASSOCIATIONS : une réunion avec l'ensemble des associations est organisée le 7/07 à 18h30 à la Mairie, un courrier va être envoyé à chaque président.

Questions diverses

- Le traditionnel repas républicain aura lieu le 14 juillet à 20 heures au parc des loisirs, il sera l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants et de leur faire rencontrer les associations de la commune;
le matin, seront également organisés les différents circuits de marche pour la lutte contre le cancer
- Le logement de l'école étant de nouveau libre, il est à nouveau proposé à la location, le loyer mensuel est fixé à 450€ (T3 - 2 chambres)
- La bibliothèque est temporairement fermée, Mme TURBE ayant souhaité ne plus en assurer les permanences, des travaux de ventilation doivent être entrepris pour assainir le local et limiter le phénomène d'humidité. La Bibliothèque Centrale de Prêt a temporairement repris les livres mis en dépôt.
- Cimetière de Cieurac : un caveau abandonné a été identifié, la SARL MARTY et les Ets BARON vont être contactées.

Fin de séance 23h30